

# Performance et gouvernance de l'entreprise

---

## Déclaration du groupe de la coopération

Notre pays dispose d'un tissu diversifié d'entreprises, avec de multiples modes de gouvernance : des TPE-PME aux grandes entreprises, des professions libérales à l'agriculture et à l'artisanat, les entreprises de l'économie sociale, toutes concourent à la création de richesses dans notre pays dans un contexte actuellement difficile. Il faut développer le sens de l'entrepreneuriat, la connaissance et l'enseignement sur les entreprises dans toute leur diversité.

Comme toute société humaine, l'entreprise est un lieu d'accomplissement personnel, de valorisation croisée et de création collective. Nous nous retrouvons ainsi pleinement dans l'approche de l'entreprise dans sa dimension globale, qui repose sur les relations entre les dirigeants, les salariés, et les apporteurs de capitaux. L'entreprise reste juridiquement un objet mal identifié et nous soutenons l'idée de créer un droit de l'entreprise reconnaissant cette mission de création collective.

Sociétés de personnes et non de capitaux, la dimension collective est bien fondamentale dans le fonctionnement des entreprises de l'économie sociale, dont les coopératives, dans lesquelles la gouvernance repose sur la responsabilité partagée démocratiquement quant aux décisions stratégiques des associés - agriculteurs, artisans ou autres entrepreneurs, clients ou usagers, salariés.

Les salariés constituent une partie intégrante de l'entreprise. Les mettre au cœur du fonctionnement de l'entreprise, dans une démarche de confiance, constitue un facteur clé de compétitivité alors que l'entreprise doit sans cesse s'adapter, innover, conquérir de nouveaux marchés. Pour faire face à ces défis, l'information, la formation, la participation des salariés sont des atouts incontournables.

L'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 s'inscrit dans cette démarche. De nombreuses entreprises, dont les SCOP, sont particulièrement innovantes du point de vue de la gouvernance et des pratiques participatives pour mobiliser leur personnel et prendre des décisions en phase avec leur projet collectif.

Dans le même esprit, l'avis souligne l'importance pour l'entreprise d'intégrer plus largement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes à son activité, fussent-elles très hétérogènes, dans l'optique d'un développement durable : son territoire et son environnement, ses fournisseurs et sous-traitants, ses clients et consommateurs. Pour cela, nous pensons qu'il faut soutenir des formes innovantes d'entrepreneuriat collectif.

Enfin, sur les questions de capitalisation, l'avis met en exergue l'importance de la maîtrise du capital pour soutenir une stratégie de long terme, à l'image des réserves impartageables dans les entreprises coopératives. Nous pensons qu'il faut notamment renforcer l'actionnariat salarié car il est synonyme d'ancrage des entreprises et, a fortiori, des emplois dans les territoires. C'est un enjeu essentiel pour notre pays, alors que certains territoires se désindustrialisent, que des savoir-faire disparaissent et que le chômage progresse.

Le travail et les débats dans la section ont été particulièrement riches et constructifs. Cet avis ouvre des perspectives de progrès importantes. Dans la continuité de l'avis adopté par le CESE sur la compétitivité, la gouvernance des entreprises peut contribuer à la performance globale de notre économie et de notre pays.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.